



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais FR5402010 ZSC » Du 22 mai 2025, 10h, à Orignolles

Liste des personnes présentes :

NOM Prénom	Structure	Fonction
BATTLE Marjorie	CNPF	Technicienne
BAYARD Jean-Marie	SMGBV Saye Galostre Lary	Président du SMGBV Saye Galostre Lary / Président du COPIL
BRICHET David	Mairie de Saint-Vallier	Adjoint
BUREAU Françoise	Mairie de Saint-Pierre-du-Palais	Conseillère municipale
DELUT Jean-Luc	Mairie de La Clotte	Maire
DUPHIL Dominique	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde	Vice-président
GUIRAT-GILLIS Hanneke	SMGBV Saye Galostre Lary	Chargée de mission N2000
LAVIDALIE Bruno	Mairie de Lagorce / SMGBV Saye Galostre Lary	Maire / Vice-président
LEBRETON Georges	Mairie de Montlieu-la-Garde	Adjoint
LENOIR David	FRANSYLVA Poitou-Charentes / LISEA	Gestionnaire Forestier Professionnel / Chef de projet SMR & Responsable Mesures Compensatoires
LONDEIX Baptiste	SMGBV Saye Galostre Lary	Directeur
MAILLOS Hugo	Service Natura 2000 -Région Nouvelle-Aquitaine	Technicien Gestion des sites Natura 2000
MERLE Thierry	IMERYS Clérac	Responsable foncier et études environnementales
OLLIVIER Michel	SMGBV Saye Galostre Lary/Mairie de Bourses et Martron	Vice-président N2000 au SMGBV SGL/Maire
PAILLE Jean-Marc	Mairie de Saint-Martin-d'Ary	Maire
PRIOUZEAU Pascal	Mairie de Clérac	Conseiller municipal
RAPITEAU Jean-Michel	Mairie d'Orignolles	Maire
ROBERT Valérie	Communauté de Communes 4B Sud Charente	Direction environnement
SOLA Margarita	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseillère Régionale /Référente N2000

Structures excusées :

- DDTM 17
- DDTM 16
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Agence de l'Eau
- Mairie de Bors-de-Baignes
- Mairie de Cercoux
- Mairie de Chevanceaux
- Mairie de Le Fouilloux
- Communauté de Communes de la Haute-Saintonge
- Conseil Départementale de la Gironde
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Charente-Maritime
- Nature Environnement 17
- Charente-Nature

La réunion du COPIL N2000 du site des Vallées du Lary et du Palais s'est tenue le jeudi 22 mai 2025 à la médiathèque de la commune d'Orignolles en présence de 19 personnes.

L'objectif de cette réunion était de présenter le bilan des 3 premières années d'animation du site Natura 2000 par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassin Versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Après un tour de table de présentation des participants et un mot d'accueil de Monsieur Michel OLLIVIER, vice-président référent Natura 2000 du Syndicat Mixte de Gestion des Bassin Versants de la Saye, du Galostre et du Lary, la parole est donnée à Madame Hanneke GUIRAT-GILLIS, animatrice du site N2000 pour le compte du Syndicat Mixte de Gestion des Bassin Versants de la Saye, du Galostre et du Lary qui détaille l'ordre du jour et effectue la présentation du diaporama.

Les axes suivants ont été abordés :

1. Rappels généraux sur Natura 2000
2. Site Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais »
3. Bilan d'animation 2022-2025 et perspectives
 - Communication, sensibilisation et vulgarisation
 - Contractualisation
 - Assistance technique
 - Amélioration des connaissances
 - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
4. Désignation de la structure animatrice et de la présidence de COPIL pour la prochaine phase d'animation

La présentation du COPIL est disponible en ligne :

https://saye-galostre-lary.fr/wp-content/uploads/2025/05/Presentation_COPIL_N2000_LARY_20250522_diff.pdf

1. Rappels généraux sur Natura 2000

Un rappel général sur la démarche Natura 2000, la répartition des sites N2000 en Europe et en France, et les critères de classement des sites ainsi que les objectifs visés par la démarche et les outils pour les atteindre est effectué.

*Hugo Maillos précise que les financements pour la contractualisation proviennent de l'Europe et de la **Région** et non de l'Etat (la présentation a été corrigée dans ce sens).*

2. Présentation du site Natura 2000 « Vallées du Lary et du Palais »

Le périmètre du site Natura 2000 est présenté et un bref rappel de l'historique du site est réalisé. Le temps d'animation Natura 2000 effectif sur le site depuis la prise de compétence du Syndicat est de 24 mois.

Les 6 habitats d'intérêt communautaire sont brièvement présentés ainsi que les 22 espèces d'intérêt communautaire du site. Les 4 objectifs à long terme du DOCOB sont énumérés.

3. Bilan d'animation 2022-2025 et perspectives

Le bilan de l'animation 2024 est ensuite présenté en 5 parties :

- Communication, sensibilisation et vulgarisation

Les différents supports de communication réalisés sont présentés : plaquette de présentation du site Natura 2000, bulletins d'information n°1 et 2, site internet.

3 animations grand public et scolaires réalisées durant cette première phase d'animation sont présentées. *Margarita Sola propose que l'ensemble des membres du COPIL soit informé des animations prévues dans le cadre de l'animation du site N2000.*

Un guide des espèces d'intérêt communautaire ainsi qu'une plaquette d'offres d'animation sont à envisager pour la prochaine phase d'animation.

- Contractualisation

Un bref rappel des 2 outils de contractualisation (charte et contrats) inclus dans la démarche Natura 2000 est réalisé. L'absence de PAEC et donc de possibilité de mise en place de MAEC est évoqué. *Hugo Maillos précise que l'enveloppe budgétaire prévu pour les MAEC a déjà été largement consommé induisant peu de ressources en 2026 pour la réalisation de MAEC. Cependant, la réalisation d'un PAEC en attendant le déblocage de fond pour la mise en place des MAEC serait pertinent.*

L'animatrice précise ensuite qu'à ce jour aucune charte n'a été signée sur le site N2000 et précise que durant la prochaine phase d'animation, les collectivités, entreprises et associations seront à cibler pour la signature de charte N2000. Ces structures sont en effet susceptibles de pouvoir mettre en avant leurs bonnes pratiques en faveur de la biodiversité dans le cadre de leur activité.

Le bilan des contrats NiNi (APP 2023 et projet de contrat étudié en 2024) est ensuite présenté. *Françoise Bureau s'interroge sur l'abandon du contrat de Saint-Pierre-du-Palais. Hanneke Guirat-Gillis précise que la charge administrative et l'incertitude du propriétaire sur le respect du cahier des charges imposé sont les raisons de cet abandon.*

Hugo Maillos effectue par la suite un bref rappel des modalités de la contractualisation, du financement des contrats et de l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB. Baptiste Londeix évoque les délais importants entre dépôt, instruction et attribution des aides pour les contrats. Margarita Sola évoque le contexte difficile du transfert de la compétence de l'Etat vers la Région expliquant ces délais importants. Hugo Maillos précise que le délai « normal » est de 8 mois. Il précise qu'a priori il y aura a minima un APP Contrats N2000 par an. Les contrats actuellement mis en place devront dans tous les cas se terminer le 31 décembre 2028.

Concernant le contrat de Guîtres, David Lenoir s'interroge sur le défrichement de la peupleraie et l'éventuelle compensation forestière en lien. Le Syndicat précise qu'il va étudier la question.

L'animatrice présente ensuite la prospection réalisée pour le prochain APP Contrat N2000.

- Assistance technique

Hanneke Guirat-Gillis présente sous forme cartographique les accompagnements pour l'évaluation des incidences Natura 2000, les avis Enquête publique et les avis techniques auxquels la structure animatrice a participé entre 2022 et 2025

M. Maillos précise que l'Evaluation des Incidences Natura 2000 existe depuis 15 ans. Il évoque les conditions de l'Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) :

- un projet peut être soumis à l'évaluation des incidences N2000 s'il se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité. Un projet susceptible d'impacter les milieux aquatiques et soumis à la loi sur l'eau doit automatiquement faire l'objet d'une EIN. Les projets soumis à une EIN sont énumérés dans 3 listes : une liste nationale et 2 listes locales (à l'échelle du département). Le porteur de projet doit faire en sorte que son projet n'ait pas d'impact sur le maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Dans le cas contraire, la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) doit être appliquée.

- les acteurs de l'EIN :

- le porteur de projet : est en charge de la rédaction de l'EIN

- la DDTM : instruit les EIN : donne un avis favorable ou non au projet

- l'animateur Natura 2000 : accompagne le porteur de projet notamment pour la définition des enjeux écologiques et des impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et éventuellement sur les mesures ERC. L'animateur peut également être sollicité par la DDTM.

Jean-Michel Rapiteau et Jean-Marc Paillé évoquent un projet de réfection d'un pont limitrophe à leurs 2 communes sur le Lary et s'interrogent sur la nécessité de réaliser une EIN. L'animatrice n'a pas connaissance du dossier et évoque la possible nécessité de réaliser une EIN (à vérifier dans les listes départementales).

- Amélioration des connaissances

Le travail effectué pour l'amélioration des connaissances sur les Espèces et Habitats d'intérêt communautaire entre 2022 et 2025 est ensuite présenté.

- Suivi du Fadet des laïches en 2023 : 3 observations de Fadet des laïches en dehors du périmètre du site

- Suivi des odonates anisoptères en 2023 et 2024 : Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin en reproduction sur le site N2000. Absence d'observation de la Cordulie splendide

- Espèces d'intérêt communautaire

Des données ont été récoltées de manière opportuniste sur et à proximité du site par l'animatrice et les autres agents du Syndicat via une application téléphonique et sont

centralisés dans une base de données. Des pièges photographiques ont été posés afin de détecter la présence des mammifères semi-aquatiques.

Un gros travail de recherche bibliographiques sur les données existantes a été mené sur les plateformes FAUNA, INPN, Faune Nouvelle-Aquitaine notamment.

L'ensemble de ces données a permis l'élaboration de cartographies des observations de chaque espèce d'intérêt communautaire sur ou à proximité du site et d'élaborer un tableau avec les dates des dernières observations de chaque espèce.

Ce travail permettra à terme de cibler des espèces d'intérêt communautaire nécessitant un effort de prospection dans les prochaines années et de mettre à jour le DOCOB.

Des exemples de cartographies produites sont ensuite présentés. Ces cartes montrent une disparité de la disponibilité de données suivant les espèces considérées. Les espèces comme la Rosalie des Alpes présentent très peu de données. Ces espèces devront être ciblées dans les prochaines années.

Les données sur la faune piscicole d'intérêt communautaire sont présentées. Ces espèces ont fait l'objet d'une candidature à l'Appel à Projets 2025 « Suivis et Etude scientifiques Natura 2000 », projet porté par la FDAAPPMA 17 en collaboration avec le SMGBV SGL et les FDAAPPMA 16 et 33. Ce projet « Amélioration des connaissances sur l'ichtyofaune d'intérêt communautaire sur 2 sites Natura 2000 » a été retenu par la Région lors de la 1^{ère} sélection et est en cours d'instruction.

Hugo Maillos précise que les fonds alloués lors de cet APP « Suivis et Etude scientifiques Natura 2000 » sont principalement des fonds régionaux.

David Lenoir précise que le Chabot est très présent sur Chevanceaux (la liste des espèces sera transmise à la structure animatrice).

David Lenoir évoque son inquiétude concernant la Cistude d'Europe notamment à cause de l'achat d'une grosse propriété sur Boisbreteau. Cette propriété comprend de nombreux étangs, potentiellement fréquentés par la Cistude. L'arasement des seuils de ces étangs a été demandé par la DDTM mettant potentiellement en danger les populations de Cistude. Baptiste Londeix précise en effet l'existence fréquente d'une dichotomie entre les différentes contraintes réglementaires (restauration hydromorphologique versus maintien d'espèces protégées).

- Habitats d'intérêt communautaire

Hanneke Guirat-Gillis évoque ensuite les incohérences concernant la cartographie des habitats d'intérêt communautaire entre les différentes sources de données. Une prospection des habitats d'intérêt communautaire a également mis en évidence une évolution des habitats depuis la cartographie établie dans le cadre du DOCOB.

Hugo Maillos préconise de proposer une mise à jour du FSD lors du prochain COPIL pour retirer l'habitat « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne pédonculé » situé en dehors du périmètre du site Natura 2000.

Une réflexion sur la mise à jour de la cartographie des habitats est à considérer pour la prochaine tranche d'animation.

Hugo Maillos précise qu'à ce jour la mise à jour de la cartographie des habitats n'est pas une priorité pour la Région (manque de fonds disponibles).

- Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Hanneke Guirat-Gillis précise que l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces implique une démarche scientifique solide qui par manque de données et de moyens n'a pas pu être appliquée ici. Cependant, cette évaluation est attendue pour estimer l'efficacité de la mise en œuvre du DOCOB. A partir des données récoltées et de la connaissance du site par la structure animatrice, une estimation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires -, à considérer avec précaution - a été réalisée et est présentée.

Hanneke Guirat-Gillis évoque ensuite ses interrogations concernant la contribution de la compensation liée à la construction de la LGV Sud-Europe-Atlantique et l'aménagement de la RN10 entre Reignac et Chevanceaux.

David Lenoir, en tant que chef de projet SMR & Responsable Mesures Compensatoires LISEA, précise que les compensations LGV concernent principalement des Landes à Molinie pour le Fadet des laïches, le maintien de la ripisylve, d'la fauche de prairies et de mégaphorbiaies et des aménagements d'ouvrages pour les mammifères semi-aquatiques. Il précise que la maintenance de ces aménagements a été confiée au Service Départementale. Certaines parcelles compensatoires ont fait l'objet de convention avec des propriétaires privés (délégation de gestion jusqu'en 2061). De nombreuses parcelles sont propriétés du CEN. M. Lenoir propose de fournir le cahier des charges des mesures compensatoires à la structure animatrice pour leur prise en compte dans l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB. Il suggère également de se rapprocher du CEN.

4. Désignation de la structure animatrice et de la présidence de COPIL pour la prochaine phase d'animation

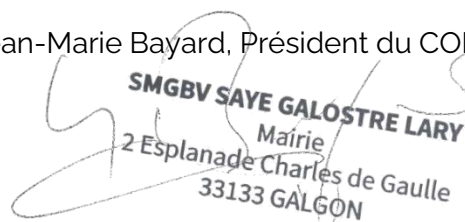
La parole est laissée à Hugo Maillos de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier s'adresse aux élus présents au COPIL en leur indiquant qu'étant donné la fin de la 1ère tranche d'animation du site N2000 au 29 mai 2025, doit être désignée une nouvelle structure animatrice pour la prochaine phase d'animation 2025-2028. Il précise que le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMGBVSGL) est le seul candidat à sa propre succession. M. Maillos demande si une autre structure se porte candidate. Aucune autre structure candidate ne se manifeste et aucune opposition à la candidature du SMGBVSGL n'est formulée. Le SMGBVSGL est donc désigné comme structure animatrice du site Natura 2000 Vallées du Lary et du Palais (FR5402010). M. Maillos propose aux membres du COPIL d'allonger la période d'animation de 3 ans à 3,5 ans (du 30 mai 2025 au 31 décembre 2028) dans un souci de simplification administrative. Aucune opposition à cette proposition n'étant formulée, la prochaine phase d'animation s'étalera du 30 mai 2025 au 31 décembre 2028 et le SMGBVSGL en aura la charge.

Dans un second temps, M. Maillos évoque la présidence du COPIL qui doit être reprise par un élu d'une collectivité. Monsieur Michel Ollivier, maire de Boriesse-et-Martron et vice-président du SMGBVSGL est seul candidat et est donc désigné président du COPIL pour la prochaine phase d'animation.

L'ordre du jour, les questions et remarques étant épuisés, la séance est levée à 12h00.

Le président du Comité de pilotage,

Jean-Marie Bayard, Président du COPIL


SMGBV SAYE GALOSTRE LARY
Mairie
2 Esplanade Charles de Gaulle
33133 GÀLGON